

## Programme d'internationalisation des activités académiques (PI2A)

### Lignes directrices 2025-2026

#### MISE EN CONTEXTE

Dans un monde en constante transformation, les établissements d'enseignement supérieur sont appelés à former des citoyennes et citoyens capables de relever les défis globaux par une meilleure compréhension des enjeux internationaux, une ouverture interculturelle et une capacité à innover dans un contexte mondial. L'internationalisation des activités d'enseignement, de formation et de recherche constitue un levier stratégique incontournable pour les universités dans ce contexte.

C'est en ce sens que l'UQTR a créé en 2020 le Programme d'internationalisation des activités académiques (PI2A). Ce programme est fondamental pour l'accomplissement des objectifs institutionnels de l'UQTR, directement liés aux deux orientations de son plan stratégique :

- Orientation 1. Positionner l'Université comme un partenaire engagé et responsable à l'échelle régionale, nationale et mondiale.
- Orientation 2. Développer nos savoirs et innover dans nos approches en formation et en recherche dans un monde en constante transformation.

Il est également essentiel à la réalisation des objectifs de sa stratégie d'internationalisation en lien, surtout, avec les deux orientations suivantes :

- Orientation 1. Accroître le rayonnement de l'UQTR par le développement et l'enrichissement de partenariats internationaux stratégiques, structurants et dynamiques.
- Orientation 2. Enrichir la formation et le parcours des étudiants d'une expérience internationale et interculturelle leur permettant de mieux cerner les enjeux planétaires, contribuant ainsi à en faire des citoyens engagés, responsables et conscients de la richesse de la diversité.

En cohérence avec les objectifs institutionnels et les orientations autant du plan stratégique de l'UQTR que de sa stratégie d'internationalisation, le PI2A poursuit les finalités suivantes :

- Accroître les opportunités de mobilité d'étudiantes et étudiants qui participent à un séjour d'échange académique à l'international ;
- Favoriser l'internationalisation, la diversification et l'engagement des départements dans des projets académiques internationaux ;
- Renforcer et diversifier les partenariats internationaux stratégiques ;
- Servir de levier pour l'autonomisation et la pérennité des initiatives intégrant la mobilité dans les parcours de formation.

Le bilan 2020-2024 du PI2A présenté en décembre dernier s'inscrit dans ce contexte. On voit bien à travers ce bilan l'impact dudit programme autant sur la mobilité étudiante que sur l'internationalisation des programmes. Le PI2A répond ainsi à un besoin institutionnel clairement identifié : accroître la participation étudiante à des séjours à l'étranger grâce à la diversification d'activités et de programmes intégrant la

mobilité internationale codéveloppés avec des partenaires privilégiés dans le cadre de partenariats stratégiques.

Le PI2A se veut un outil structurant pour encourager les directions de programme et les professeures et professeurs à concevoir ou renforcer des initiatives qui intègrent pleinement la mobilité dans les cursus universitaires en misant sur des collaborations internationales à fort potentiel avec des partenaires stratégiques.

## **À PROPOS DU PI2A**

Le PI2A est un fonds d'appui institutionnel qui s'adresse aux professeures et professeurs et aux directions de programme. Il leur permettra de développer de nouveaux projets d'activités académiques ou de renforcer des initiatives existantes dans une perspective d'enrichir la formation offerte à la communauté étudiante en intégrant la mobilité internationale.

Deux volets sont visés dans le cadre du PI2A :

- Volet 1. Le développement ou la valorisation d'un Profil international (PI), c'est-à-dire un cursus de mobilité « clé en main » intégré dans le programme de formation,
- Volet 2. Le démarrage ou la consolidation des Écoles internationales d'été (EIE) favorisant des courts séjours à l'étranger ou l'accueil d'étudiantes et étudiants internationaux.

Les nouveaux projets du PI2A peuvent recevoir jusqu'à 5 000 \$, tandis que les projets ayant déjà obtenu un financement une première fois peuvent bénéficier d'un montant maximal de 3 000 \$ pour une deuxième fois afin de pérenniser les initiatives déjà en cours.

### **VOLET 1 – Profil international (PI)**

Le PI est une mention ajoutée au diplôme d'une personne étudiante qui a complété un ensemble de critères spécifiques incluant une expérience d'étude et/ou de stage à l'international équivalent à un minimum de 12 crédits. Cela met en valeur ses réalisations personnelles et académiques à l'international. Bientôt offert dans 16 programmes de l'UQTR, ce profil permet aux personnes étudiantes de compléter un séjour de mobilité étudiante à l'étranger intégré pleinement à leur programme d'études. La création d'un Profil international permet d'augmenter l'attractivité et la reconnaissance des séjours à l'international, en plus de fournir aux personnes étudiantes des compétences interculturelles notables.

### **Objectifs spécifiques**

- Établir des collaborations stratégiques avec des partenaires étrangers pour offrir une opportunité de mobilité étudiante structurée et intégrée au curriculum du programme d'études;
- Promouvoir la reconnaissance formelle d'une mobilité à l'étranger par le biais de la mention « Profil international » sur le diplôme, valorisant ainsi les compétences et l'engagement des personnes étudiantes dans leurs parcours académiques;

- Mettre en place des actions novatrices permettant d'offrir une expérience académique enrichissante à l'international;
- Réduire les obstacles systémiques à la réalisation des activités internationales, tels que la complexité administrative liée à la reconnaissance des crédits.

#### **Exemples d'activités admissibles dans le cadre de votre projet (liste non exhaustive) :**

- Élaboration d'une grille de cheminement spécifique pour les personnes étudiantes effectuant des mobilités à l'étranger dans le cadre de leur programme, facilitant ainsi l'identification préalable des cours et activités admissibles;
- Identification et évaluation d'établissements partenaires actuels ou potentiels, alignés sur les objectifs académiques et les besoins spécifiques du département, facilitant ainsi la reconnaissance mutuelle des cours et la mobilité étudiante;
- Analyse comparative des programmes offerts par les institutions partenaires afin de prédéterminer les cours et activités éligibles pour les personnes étudiantes de l'UQTR;
- Élaboration d'un programme d'échange de type « clé en main » avec des partenaires ciblés et un choix de cours prédéterminé offert par le partenaire international;
- Création de projets structurants permettant l'internationalisation des formations par le biais de cursus intégrés, stages pratiques, cours et séminaires à l'international;
- Création de supports promotionnels tels que des affiches, des dépliants ou des vidéos pour informer les personnes étudiantes de l'existence du PI.

#### **VOLET 2 – Écoles internationales d'été (EIE)**

Les EIE sont des programmes éducatifs intensifs organisés sur une période courte (une à plusieurs semaines), généralement tenus durant la période estivale, bien que des variantes puissent exister (automne et hiver). Il s'agit d'une occasion de rencontres et d'enrichissement entre experts, personnes étudiantes et professionnelles et un plus large public, dans un domaine ciblé. Elles représentent un lieu de partage d'expertises, d'expériences, de savoir-faire et de défis contemporains. En règle générale, une professeure ou un professeur de l'UQTR est porteur du dossier et siège sur un comité scientifique, en partenariat avec d'autres chercheurs internationaux. Cette personne coordonne toutes les étapes de l'EIE. L'inscription doit obligatoirement être ouverte aux personnes étudiantes de l'UQTR et des établissements partenaires du domaine visé et peut également être ouverte au grand public. Il est important de mentionner que les congrès et colloques ne sont pas considérés comme des EIE et ne peuvent être financés dans le cadre du PI2A.

Les EIE sont appréciées des personnes étudiantes, particulièrement celles pour qui des crédits de participation sont accordés. Elles peuvent prendre différentes formes en termes de durée, de lieu, du nombre de partenaires, etc. Dans tous les cas, le BRI est un catalyseur pour le démarrage et la consolidation de ses écoles internationales, dont on pourra ici trouver des [exemples](#). Il est important de

mentionner que les projets d'ÉIÉ en présentiel qui permettent aux personnes étudiantes de l'UQTR d'effectuer un séjour à l'étranger crédité seront priorités.

### **Objectifs spécifiques**

- Favoriser le démarrage de nouvelles ÉIÉ;
- Appuyer la réalisation et la consolidation des EIE;
- Développer de nouvelles avenues de collaboration pour les EIE;
- Accroître la notoriété et le rayonnement des EIE de l'UQTR sur la scène nationale et internationale.

### **DÉPENSES**

#### **Dépenses admissibles**

- Salaires/honoraires versés à des personnes spécifiquement embauchées pour appuyer le développement et la mise sur pied du projet (personnes étudiantes, assistantes et assistants de recherche, personnel professionnel, expertes et experts internationaux).
- Embauche de personnes étudiantes pour l'appui logistique lors des EIE;
- Frais de conception et de production de matériel pédagogique pour l'activité;
- Frais informatiques : développement de l'onglet international du site Web d'une unité;
- Frais liés aux outils de valorisation et de promotion : honoraires professionnels pour la production de matériel audiovisuel, de contenu Web, d'outils communicationnels, etc.;
- Frais de traduction;
- Frais de déplacement et de séjour (per diem) d'un ou d'une professeure dans le cadre d'une ÉIÉ à l'extérieur du Canada;
- Frais de déplacement et de séjour (per diem) d'une personne étudiante ou professionnelle apportant un appui logistique dans le cadre d'un projet à l'extérieur du Canada;
- Autres dépenses justifiables pour la promotion ou la réalisation des EIE ou pour le développement ou la valorisation du PI.

#### **Dépenses non admissibles**

- Frais liés à l'obtention de visa, de passeport, de droits d'entrée, de vaccins, de médicaments, etc.;
- Frais de téléphonie ou d'Internet;
- Frais de représentation;
- Bourses versées à des personnes étudiantes;
- Dépenses pour l'achat de logiciels, d'accessoires et d'équipements informatiques ou technologiques;
- Coût d'inscription à une conférence, à un séminaire ou à une école d'été;
- Autres dépenses potentiellement non admissibles.

Les fonds P12A ne doivent en aucun cas être utilisés pour couvrir les dépenses de personnes n'étant ni affiliées à l'UQTR ni affiliés aux principaux partenaires internationaux désignés dans le projet.

Les dépenses doivent être décaissées au plus tard le 31 octobre 2026.

## PROCÉDURE D'APPLICATION

Seules les propositions complètes et admissibles reçues avant la date limite seront analysées par un comité de sélection. Elles pourront être acceptées, rejetées ou approuvées sous conditions. Il est également possible que seul le financement de certains éléments d'une proposition soit approuvé.

Le financement dans le cadre du P12A peut être accordé au maximum à 2 reprises pour un même PI ou une même EIE. Par conséquent, les projets démontrant un potentiel d'autonomie budgétaire seront favorisés.

Veillez noter que la consolidation des projets existants est également possible pour les deux volets. Ainsi, les membres du corps professoral, les directions de département et les directions de programme sont appelés à présenter des projets contribuant à enrichir les opportunités d'expérience internationale des personnes étudiantes de l'UQTR et à accroître la visibilité de l'UQTR sur la scène internationale.

Toutes les demandes de financement au P12A doivent obligatoirement être soumises au BRI à travers le dépôt du formulaire accessible sur la plateforme Microsoft Forms, et ce, avant la date limite.

## ÉCHÉANCIER

Calendrier - Dates importantes	
<b>Date limite de réception des projets</b>	1 octobre 2025
<b>Annonce des décisions et début de mise en œuvre des projets</b>	30 octobre 2025
<b>Date limite d'utilisation des fonds</b>	31 octobre 2026
<b>Date limite de remise de rapport de projet</b>	1 <sup>er</sup> décembre 2026

**Attention :** Chaque répondant est responsable de fournir l'avis favorable de l'assemblée départementale en lien avec les projets retenus, avant l'utilisation de la subvention.

## CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS :

### **Écoles internationales d'été**

- Viabilité du projet au-delà du financement initial (les projets démontrant un potentiel d'autonomie budgétaire seront favorisés);
- Adéquation entre les activités prévues et le budget demandé;
- Retombées concrètes anticipées à court et moyen terme;
- Un établissement partenaire étranger doit être associé au projet;
  - o Les projets impliquant directement un ou plusieurs partenaire(s) stratégique(s) de l'UQTR seront priorisés;
- La qualité et la complémentarité des équipes et des partenaires choisis.
- La durée minimale de l'EIE doit être de cinq jours ouvrables. Celle-ci correspond à la durée minimale des activités permettant l'admissibilité à une bourse de mobilité pour les personnes étudiantes;
- La proposition doit détailler le nombre de personnes étudiantes de l'UQTR participantes visé ou anticipé, le nombre de crédits prévus pour la formation et le sigle de cours ou de stage si applicable;
- Le projet doit être réalisable dans le cadre des ressources allouées et du calendrier spécifié. Il doit présenter des plans d'action clairs, réalistes et réalisables pendant la période de financement déterminée;
- L'école internationale d'été doit être spécifiquement conçue pour les personnes étudiantes de l'UQTR et des universités partenaires;
- Les ÉIÉ qui sont réalisées en présentiel à l'étranger ou en alternance entre les pays partenaires seront priorisées;
- L'avancement de l'étudiant participant dans son cheminement académique :
  - o Obtention de crédits lors de la participation à l'événement (facultatif, mais priorisé)

### **Profil international**

- Un nouveau cheminement doit résulter de la création du PI pour le programme d'études ciblé, en collaboration avec le Décanat des études;
- Un plan de développement et de valorisation du PI a été élaboré;
- Les projets doivent être réalisables dans le cadre des ressources allouées et du calendrier spécifié. Ils doivent présenter des plans d'action clairs, réalistes et réalisables pendant la période de financement déterminée.
- Au moins un établissement partenaire étranger stratégique doit être associé au projet;
- Le projet doit être encadré par l'unité académique;
- Viabilité du projet au-delà du financement initial;
- Adéquation entre les activités prévues et le budget demandé;
- Retombées concrètes anticipées à court et moyen terme.